

▼ PUBLICITE

Enquête

Avis de tempête sur le "Routard"

LE MONDE | 17.03.06 | 14h29 • Mis à jour le 17.03.06 | 14h29

Depuis sa création, en 1973, le *Guide du routard* est devenu une marque culte et un phénomène de société. Dans la foulée de Mai-68, les touristes baba cool ont transformé une boutique en une spectaculaire réussite commerciale. Une prodigieuse machine à générer du cash. En France, un guide de tourisme sur trois est un *Routard*. Au total, quelque 4,5 millions d'exemplaires sont vendus chaque année, dont 2,5 millions en librairie. L'essentiel de ce succès revient à Philippe Gloaguen qui, jeune et brillant élève de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, crée le guide au début des années 1970 avec Michel Duval avant de devenir son unique et charismatique dirigeant à partir de 1980.

▼ PUBLICITE

C'est pour avoir voulu enquêter sur cette saga éditoriale, qui est "*bien plus que la simple success story d'une marque internationalement connue, et aujourd'hui déclinée en une multitude de produits dérivés*", que Baudouin Eschapasse, un pigiste du *Point*, ancien collaborateur du site Internet du Routard, et sa maison d'édition Panama (créée par des anciens du Seuil), se sont vus menacés de procès par M. Gloaguen.

"*M. Gloaguen manie très bien la carotte et le bâton*", explique le journaliste. Dès le 7 novembre 2005, M. Eschapasse a reçu un appel téléphonique de M. Gloaguen sur son téléphone portable pour le dissuader de poursuivre son enquête. Dans un premier temps, il lui avait fait dire qu'il ne souhaitait pas répondre à ses questions, puisque le journaliste avait comme projet initial d'écrire un "antiguide" sur le tourisme et qu'il ne voulait pas participer à un "*écrit pamphlétaire et polémique*".

Se ravisant, M. Gloaguen a finalement demandé que des questions lui soient envoyées par courriel. Reproduites en annexe, celles-ci sont restées lettre morte, malgré les deux lettres avec accusé de réception et les multiples courriels de relance que M. Eschapasse lui a envoyés.

De son côté, M. Gloaguen - échaudé notamment par l'attaque dont son guide sur la Thaïlande avait fait l'objet par Michel Houellebecq. dans son roman

Plateforme, à l'été 2001 -, a préparé une riposte pour empêcher tout dénigrement de la marque Routard. Il a décidé de hâter la publication de sa propre autobiographie, *Une vie de Routard* (286 pages, 17 euros), publiée mercredi 15 mars chez Calmann-Lévy, une maison dont Hachette est actionnaire. Une partie (seulement) des réponses aux questions posées par M. Eschapasse sont données par le cofondateur du *Routard*.

Entre-temps, La maison d'édition Panama avait reçu deux lettres : la première d'Hachette, éditeur du Routard, la seconde de l'avocat de M. Gloaguen pour les inviter à renoncer à tout projet de publication. Par son enquête, M. Eschapasse était ni plus ni moins accusé de *"harcèlement"* et de *"violation de la vie privée"* des personnels du *Routard*.

Dans les bacs depuis jeudi 16 mars, *L'enquête sur un guide dont on doit taire le nom* (288 pages, 18 euros) reproduit au dos du livre la lettre adressée par l'avocat de M. Gloaguen. Dans celle-ci, il est précisé que la marque Routard *"ne saurait apparaître dans le titre de cet ouvrage sans caractériser une contrefaçon"*.

Il ajoute qu'il se réserve le droit d'attaquer *"au stade de la fabrication ou de la distribution et de la diffusion auprès du public"*. Une première dans le monde de l'édition, puisque sont ainsi visés les libraires auxquels, singulière ironie, M. Gloaguen dédie son ouvrage pour leur soutien constant.

L'enquête de M. Eschapasse reprend et approfondit celle menée par Jérôme Dupuis, dans *Lire*, en décembre 2004. Petit tour du *Routard* en quatre points :

Une marque très protégée. Le *Routard* n'est pas une société - inutile de chercher sa raison sociale au tribunal de commerce. Il s'agit d'une marque et aussi d'un logo, créé par Jean Solé, avec lequel M. Gloaguen a eu maille à partir. *"Le 7 mai 1975, Philippe Gloaguen dépose le nom de sa collection au registre des marques de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Il aurait pu se contenter de le faire à la Société des gens de lettres, se cantonnant ainsi au seul univers de l'édition"*, constate M. Eschapasse.

M. Gloaguen considère au demeurant que le mot "routard" est un néologisme qu'il a créé. D'où une bataille homérique avec les dictionnaires Larousse et Le Robert pour empêcher l'entrée du terme dans les ouvrages sans une référence explicite à lui. En vain pour l'instant. *"Si le terme devenait un nom commun, la marque risquait de tomber dans le domaine public"*, analyse M. Duval, cofondateur du guide.

Un entrepreneur hors pair. Détenteur de la marque, M. Gloaguen est aussi l'unique auteur de ses guides et directeur de collection chez Hachette : il perçoit par conséquent 100 % des droits.

Dans les années 1970, il a négocié un contrat en or avec le département tourisme d'Hachette. Selon M. Eschapasse, *"Philippe Gloaguen toucherait près de 3 millions d'euros annuels de droits d'auteur (...) ce qui en ferait l'un des "auteurs" les plus fortunés de France"*.

Une gestion contestée. Le *Routard* est fâché avec le droit social. L'équipe du *Routard* comprend une vingtaine de permanents et une centaine de pigistes. Or *"même les permanents demeurent encore payés en droits d'auteur"*, indique l'ouvrage de M. Eschapasse, ce qui permet d'importantes économies de charges

patronales et de cotisations sociales.

Dans une lettre envoyée le 10 mai 2005, où ne figuraient que les prénoms des signataires, une partie de la rédaction se rebiffait contre l'archaïsme de ces pratiques qui conduisent à des cotisations retraites peu élevées et qui rendent délicats les congés maternités.

Le sort des pigistes extérieurs est encore moins enviable. *"La rémunération varie de 25 à 130 euros par jour de mission, selon l'ancienneté"*, explique l'un d'eux.

Des enquêtes partiales. Le *Guide du routard* est un guide comme les autres. Un document d'une centaine de pages, intitulé *"Comment enquêter et rédiger pour le Guide du routard"*, compile toutes les bonnes recettes des anciens. De larges extraits donnés par M. Eschapasse montrent, par exemple, que la sacro-sainte règle de l'incognito, défendue par M. Gloaguen, est battue en brèche dans la pratique. De même, le défraiement des pigistes par les comités de tourisme peut être pratiqué.

Enfin, si à la rubrique "spécial copinage" a été substitué un comité d'éthique, reste que des adresses d'hôtels ou de restaurants qui ont appartenu à M. Gloaguen ou à certains de ses proches ont été et sont chaleureusement recommandées dans les guides.

Bref, si les pratiques mises en lumière par l'auteur dans son enquête ne sont pas toutes illicites, elles écornent singulièrement l'image "d'alter-guide" que le *Routard* s'efforce de véhiculer.

Alain Beuve-Méry

Article paru dans l'édition du 18.03.06

▼ PUBLICITE

Pour visualiser le Desk il faut avoir un navigateur qui affiche des frames. [Le document dans cet frame se trouve ici.](#) Pour visualiser le Desk il faut avoir un navigateur qui affiche des frames. [Le document dans cet frame se trouve ici.](#)